



## **Réforme statutaire**

### **Présentation DAP**

Ce jour se tenait la première réunion sur la réforme statutaire avec le passage de la catégorie B pour le CEA et le passage en catégorie A pour le personnel de commandement. Cette première rencontre présidée par le DAP était avant tout l'occasion de connaître les propositions des différentes organisations syndicales représentatives mais également d'informer les OS sur ce que la DAP prévoit de construire sur cette réforme statutaire.

Le DAP, en ouverture de séance, indique qu'aucun projet n'a été envoyé à la fonction publique de leur côté. Il précise que l'enveloppe budgétaire est allouée. Elle n'est pas illimitée. Le directeur précise ensuite que la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a déjà clairement fixé le cadre de cette réforme. Le passage en catégorie A et B ne peut pas se faire sans valorisation et évolution statutaire comme par exemple l'allongement de la formation initiale. Elle exige aussi que pour chaque corps, il y ait 3 grades afin de permettre aux agents une évolution dans leur carrière professionnelle.

Sur ces recommandations, la DAP envisage donc une structuration à 3 grades pour le CEA et le CDC. Sur le CEA, elle indique que les indices sommitaux seront le 525 pour le premier grade, 560 pour le second grade et 610 pour le dernier grade. Les indices et la découpe de cette organisation proposée par la DAP interroge. La DAP aurait-elle soufflé son projet à FO tant la similitude est grande ???

Sur la catégorie A, pas de propositions concrètes sur le niveau indiciaire mais le DAP indique que le personnel de commandement sera également revalorisé.

Sur le volet indemnitaire, l'administration indique qu'une nouvelle prime sera instaurée avec un gain considérable sans davantage de précisions. Elle précise également une revalorisation de l'ICP et de l'IFO sans évoquer le montant.

Cette réforme statutaire aura un coût élevé pour le gouvernement et les finances publiques. Elle s'échelonnerait donc sur plusieurs années.

Le reclassement des agents est un sujet important. La DAP indique qu'elle y sera très vigilante et que les agents ne doivent pas être lésés sur ce domaine.

**La CGT Pénitentiaire** a donc rappelé qu'elle attendait beaucoup de cette réforme, que les grilles proposées soient attractives pour enrayer nos difficultés de recrutement.

Un calendrier de travail sera transmis prochainement aux OS afin que cette réforme se concrétise au 01 janvier 2024.